

Le tableau de la documentation des variables du jeu de données est présenté comme suit :

VARIABLE : Nom de la variable utilisé au jeu de données.

DESCRIPTION VARIABLE : Nom fonctionnel et/ou description détaillée de la variable.

VALEUR POSSIBLE : Valeurs possibles que peut prendre la variable décrite sur le rapport d'accident, s'il y a lieu.

DESCRIPTION VALEUR: Description des valeurs que peut prendre la variable, s'il y a lieu.

EXPLICATION VALEUR: Explications supplémentaires des contenus des variables, s'il y a lieu.

TYPE: Type de la variable: Num (numérique), Alph (alphanumérique).

LONGUEUR : Nombre de caractères possibles pour la variable.

Le jeu de données regroupe, pour une année civile, les constats d'infraction émis lors des interventions de contrôle du transport routier (sur route ou en entreprise). Chacune des occurrences présente les données d'une seule infraction. L'identifiant de l'intervention (ident_intrt) présent à ce jeu de données permet d'établir la relation avec l'intervention au jeu de données des interventions.



VARIABLE	DESCRIPTION VARIABLE	VALEUR POSSIBLE (s'il y a lieu)	DESCRIPTION VALEUR (s'il y a lieu)	EXPLICATION VALEUR (s'il y a lieu)	TYPE	LONGUEUR
ident_intrt	Identifiant de l'intervention (présente dans le jeu de données Intervention contrôle routier) relative à l'infraction commise.		Numéro fictif non significatif attribué à chaque intervention.		А	14
ident_infra	Identifiant non significatif attribué à chaque infraction.				А	14
dat_infra_commi	Date à laquelle l'infraction a été commise.				А	10
cod_typ_defdr	Indique si le défendeur de cette infraction est un	Α	Autre que transporteur ou conducteur		Α	1
	transporteur, un conducteur ou un autre intervenant.	С	Conducteur			
		Е	Exploitant			
		I	Intermédiaire			
		Р	Propriétaire			
		Т	Transporteur			
		Х	Non applicable pour le transport routier			
cod_muni_lieu	Code de municipalité tel qu'indiqué dans le Répertoire des municipalités du Québec. (Intervention sur route seulement)				А	5
typ_docum_intrt	Type de document produit par le contrôleur routier.	CST	Constat, infraction, avertissement		Α	4
,,		RIG	Rapport d'infraction général			
		RIGE	Rapport d'infraction général (entreprise)			
cod_loi_reglm	Loi et règlement (s'il y a lieu) concernés par l'infraction.	c.C-24.2	Code de la sécurité routière		А	19
0		c.A-25	Loi sur l'assurance automobile			
	Les valeurs possibles des codes de loi sont présentées	c.Q-2	Loi sur la qualité de l'environnement			
	ici.	c.T-1	Loi concernant la taxe sur le carburant			
	Pour les valeurs possibles des règlements, se référer à la loi correspondante.	c.T-12	Loi sur les transports			
		ch. 29	Loi sur les transports routiers			
		c.P-30.3	Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les			
			conducteurs de véhicules lourds			
		c.S-6.01	Loi concernant les services de transport par taxi			
no_artcl_l_r	Numéro indiquant l'article de loi concerné par l'infraction. Si un code de règlement est indiqué, il s'agit alors du numéro de l'article de règlement concerné par l'infraction.				А	15
	Pour les valeurs possibles, se référer à la loi correspondante.					
cod_typ_resp_infra	Code indiquant le type de responsable (défendeur)	AP	Apprenti conducteur		A	2
	d'une infraction.	AU	Autre contrevenant			
		CD	Conducteur d'un véhicule de plus de 4500 kg (PNBV)			
		СМ	Commerçant			
		СО	Conducteur			

VARIABLE	DESCRIPTION VARIABLE	VALEUR POSSIBLE (s'il y a lieu)	DESCRIPTION VALEUR (s'il y a lieu)	EXPLICATION VALEUR (s'il y a lieu)	TYPE	LONGUEUF
		CS	Consignataire			
		DL	Détenteur de licence			
		DM	Demandeur			
		DP	Détenteur de permis			
		EC	École de conduite			
		ES	Enseignant de la conduite			
		EX	Exploitant			
		IN	Intermédiaire			
		LE	Locateur			
		LO	Locataire			
		PA	Passager			
		PI	Piéton			
		PM	Personne morale			
		PP	Personne physique			
		PR	Propriétaire			
		PT	Participant			
		RE	Recycleur			
		RS	Requérant de service			
		TI	Titulaire de permis			
		TR	Transporteur			
		TS	Transporteur scolaire			
		XP	Expéditeur			
d_typ_veh_infra	Code permettant d'indiquer le type de véhicule	AB	Autobus		Α	2
	impliqué dans l'infraction.	AU	Autre véhicule		———————————————————————————————————————	-
		BI	Bicyclette			
		CY	Cyclomoteur			
		EN	Ensemble de véhicules routiers			
		HN	Véhicule hors normes			
		LG	Limousine de grand luxe			
		LM	Limousine			
		MB	Minibus			
		MO	Motocyclette			
		RM	Remorque			
		SR	Semi-remorque			
		TA	Taxi			
		TN	Trottinette			
		VA	Véhicule automobile			
		VA VE	Véhicule			
		VE VL	Véhicule lourd			
			Véhicule-outil			
		VO	venicule-outil			I



VARIABLE	DESCRIPTION VARIABLE	VALEUR POSSIBLE (s'il y a lieu)	DESCRIPTION VALEUR (s'il y a lieu)	EXPLICATION VALEUR (s'il y a lieu)	TYPE	LONGUEUR
		VR	Véhicule routier			
		VT	Véhicule utilisé par un transporteur			
		VU	Véhicule d'urgence			
desc_typ_veh_infra	Description du type de véhicule impliqué dans				А	29
	l'infraction.					
desc_cat_infra	Description de la catégorie d'infraction établie en				Α	60
	fonction de la loi, du règlement, de l'article, du type de					
	responsable de l'infraction et du type de véhicule.					
masse_perms	Masse permise selon la configuration du véhicule pesé.				N	5
	Une valeur est présente pour les infractions relatives à					
	la masse et cette information est mise en corrélation					
	avec la masse constatée. Cette masse est exprimée en					
	kilogrammes.					
	(Intervention sur route seulement)					
masse_cnsta	Masse du véhicule avec son chargement. Cette				N	5
	information provient, dans le cas d'une infraction					
	constatée par la SAAQ, du rapport de pesée annexé au					
	rapport d'infraction. Cette information peut aussi être					
	présente sur les avis de jugement. Cette masse est					
	exprimée en kilogrammes.					
	(Intervention sur route seulement)					
vitss_perms	Vitesse permise lors de l'infraction. Cette vitesse est				N	3
	exprimée en kilomètres/heure.					
	(Intervention sur route seulement)					
vitss_cnsta	Vitesse du véhicule constatée au moment de				N	3
	l'infraction. Cette vitesse est exprimée en					
	kilomètres/heure.					
	(Intervention sur route seulement)					
adm_orig_veh	Code indiquant une province canadienne, un état				Α	21
	américain ou un autre pays. Il s'agit du territoire dans					
	lequel le véhicule est immatriculé.					
	(Intervention sur route seulement)					